

Procédure pour obtenir une prime

Rénover, isoler, récupérer...
Quelles primes
pour quels types de travaux ?



Prime	Type de travaux et critères	Montant
Rénovation de façade	Amélioration de la qualité visuelle de la façade (ravalement, changement de menuiseries...)	20% des travaux Plafond de 460 €
Isolation de toiture	Critères de performance énergétiques : - combles perdus à $R \geq 7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ - rampants de toiture à $6 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ Travaux réalisés par un professionnel labellisé RGE	10 € / m^2 pour les éco-matériaux, 5 € / m^2 pour les isolants minéraux Plafond de 50 m^2
Récupération d'eau de pluie	Installation d'un récupérateur d'eau de pluie d'un volume supérieur à 1 m^3	50 € par m^3 entier. Plafond de 200 € et de 50% du coût matériel
Chauffe-eau solaire	Installation d'un chauffe-eau solaire.	75 € par m^2 de panneaux installés. Plafond de 375 €
Panneaux photovoltaïques	Installation de panneaux photovoltaïques, privilégiant l'autoconsommation Puissance entre 1,5 et 5 KWC	450 € Montant forfaitaire

Adresser un courrier de demande à l'attention de :

Monsieur le Maire, Hôtel de Ville de Seclin, 89 rue Roger Bouvry 59113 Seclin accompagné des documents suivants :

- un devis détaillé des travaux
- la fiche technique des matériaux d'isolation utilisés
- un IBAN
- une photo avant travaux

La demande doit être déposée AVANT travaux.

Le versement de la prime sera effectué sur présentation de la facture ACQUITTÉE.

Pour + d'infos
sur les aides :



Permanences en Mairie
les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois
SUR RENDEZ-VOUS
Perrine DHELLEMES
CLCV - Tél. : 03.20.85.80.81
eie.lille@clcv.org

Renseignements :

Service Economique, 03.20.62.91.31 - economie@ville-seclin.fr
Agenda 21, 03.20.62.91.28 - agenda21@ville-seclin.fr

Renseignements : Service Economique, 03.20.62.91.31 - economie@ville-seclin.fr
Agenda 21, 03.20.62.91.28 - agenda21@ville-seclin.fr